BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales

Durée de l'épreuve : 4 heures **Coefficient : 4**

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Document remis au candidat

Le sujet comporte 24 pages numérotées de 1/24 à 24/24.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants

Page de garde		p. 1
Présentation du sujet		p. 2
DOSSIER 1 : Organisation comptable des achats	(30 points)	p. 3
DOSSIER 2 : Travaux d'inventaire	(25 points)	p. 4 et p. 5
DOSSIER 3 : Vérification du résultat fiscal et de l'impôt sur les sociétés	(25 points)	p. 6

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 :

Annexe 1 : Descriptif du traitement comptable de la chaîne des achats ..... p. 7
Annexe 2 : Documents relatifs aux achats de matières premières (novembre 2002)..... p. 8 et p. 9
Annexe 3 : Accords commerciaux passés avec les Etablissements DUJARDIN ..... p. 10
Annexe 4 : Avancement des opérations engagées (décembre 2002)..... p. 11

DOSSIER 2 :

Annexe 5 : Documents et informations relatifs aux opérations de l'exercice ..... p. 12
Annexe 6 : États des immobilisations et des dotations aux amortissements à la clôture de l'exercice..... p. 13
Annexe 7 : Procédures comptables de l'entreprise ..... p. 14
Annexe 8 : Extrait de la documentation comptable, fiscale et sociale ..... p. 15
Annexe 9 : Extrait des données relatives aux charges salariales ..... p. 15

DOSSIER 3:

Annexe 10 : Détermination du résultat fiscal (imprimé fiscal 2058-A provisoire)..... p. 16
Annexe 11 : Informations complémentaires sur les vérifications fiscales à effectuer..... p. 17
Annexe 12 : Compte de résultat de l'exercice..... p. 18 et p. 19
Annexe 13 : Extraits de la documentation interne..... p. 20

Annexes à rendre avec la copie :

Annexe A : Mise en œuvre de l'organisation comptable des achats de matières premières .... p. 21
Annexe B : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 1)..... p. 22
Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable (dossier 2)..... p. 23
Annexe D : Fiche de contrôle du résultat fiscal..... p. 24

(Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires)

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Nota : Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter une date, les numéros et les intitulés des comptes et un libellé.

Présentation de l'entreprise

M.J.M. (Moules Jean Michel) est une société anonyme au capital de 45 000 € (1 000 actions de 45 €). Le président du conseil d'administration, Monsieur Jean MICHEL, détient 400 actions. Une autre société anonyme, la S.A. Bory, détient 30% du capital de M.J.M., le reste du capital étant partagé entre huit autres actionnaires, personnes physiques.

L'entreprise est spécialisée dans la conception, la fabrication de moules industriels et l'achat pour la revente de certaines pièces et outillages spécifiques. Elle emploie 55 personnes.
Sa clientèle est essentiellement constituée de divers sous-traitants de l'industrie automobile qui utilisent les moules produits par **M.J.M.** pour la fabrication de composants et accessoires en matière plastique (tableaux de bord, pare-chocs, garnitures de portes,..).

Pour s'assurer des débouchés supplémentaires, **M.J.M.** a depuis quelques années acquis une participation de 15 % dans le capital de la SA PLASTIMMO qui utilise les moules **M.J.M.** pour fabriquer des objets en matière plastique (boîtes de rangement, bacs et accessoires de jardins...)

La société **M.J.M.** dispose d'un service comptable dirigé par M. DUMAS, chef comptable, assisté de deux collaborateurs qui se partagent l'ensemble des tâches en vue du traitement des opérations courantes jusqu'à l'inventaire, la production des documents de synthèse et de la liasse fiscale.

Cette entreprise est assujettie à la TVA au taux normal sur l'ensemble de ses activités.

Organisation comptable de la société M.J.M.

M.J.M. utilise un logiciel comptable semi-intégré. Les différents journaux auxiliaires sont :

- le journal des achats (AC)
- le journal des ventes (VT)
- le journal de banque (BQ)
- le journal de caisse (CS)
- le journal des salaires et charges sociales (SAL)
- le journal des opérations diverses (OD)

Le plan de comptes est structuré de la façon suivante :
- les comptes généraux ont un numéro constitué de 6 chiffres (exemple : 512100 Crédit Lyonnais) ;
- les comptes auxiliaires clients et fournisseurs ont un numéro individuel à 4 chiffres (exemple : 411000/0012 Client Morel).

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Votre rôle au sein du service comptable de la société M.J.M.

Vous êtes comptable sous la responsabilité de M. Dumas, chef comptable, qui vous confie les trois dossiers suivants :

- Dossier 1 : Organisation comptable des achats
- Dossier 2 : Travaux d'inventaire
- Dossier 3 : Vérification du résultat fiscal et de l'impôt sur les sociétés

DOSSIER 1 – ORGANISATION COMPTABLE DES ACHATS

Le service comptable traite entre autres, les opérations administratives et comptables de la chaîne des approvisionnements en matières premières : commandes, contrôle et comptabilisation des factures, gestion des litiges, demandes d'avoirs, règlements.

M. DUMAS a mis récemment en place une nouvelle procédure destinée à normaliser le traitement de cette chaîne des achats de matières premières. Cette procédure, qui est décrite dans le document présenté en ***annexe 1***, est actuellement en cours de validation.

M. DUMAS vous demande de participer à l'évaluation et à la mise en œuvre de la nouvelle procédure comptable.

A. Validation de la nouvelle procédure comptable des achats (en amont de l'enregistrement comptable)

M. DUMAS vous remet :
- le descriptif du traitement de la chaîne des achats ***(annexe 1)***,
- un ensemble de documents relatifs à des opérations réalisées en novembre 2002 avec les Etablissements DUJARDIN, un des fournisseurs de matières premières les plus importants de la société MJM (compte n° 401000/0018) ***(annexe 2)***,
- les accords commerciaux passés avec les Etablissements DUJARDIN ***(annexe 3)***.

Il vous charge d'expérimenter la nouvelle procédure à partir d'un tableau qu'il a commencé à renseigner (***annexe A***).

Travail à faire

À l'aide des ***annexes 1, 2 et 3***

1. Compléter le tableau de l'***annexe A (à rendre avec la copie).***

De plus, M. DUMAS s'interroge sur l'efficacité de l'organisation comptable des achats dans son ensemble. Il se demande notamment si l'intervention du directeur financier pour valider et signer les règlements fournisseurs est indispensable. Il envisage de regrouper cette tâche avec les fonctions qui lui sont attribuées comme responsable de la comptabilité.

Travail à faire

2. Rédiger, sur la copie, une courte note présentant à M. DUMAS les arguments lui permettant de décider de l'opportunité de la modification qu'il envisage.
   Pour préserver l'anonymat de sa copie, le(la) candidat(e), auteur de la note, se désignera comme « Le(La) comptable ».

B. Enregistrements comptables pour les achats de matières premières

Au début du mois de décembre, M. DUMAS vous demande de poursuivre l'évaluation de la nouvelle procédure.
Il vous remet les documents qui sont regroupés dans l'***annexe 4*** et vous charge de procéder à l'enregistrement comptable de ces opérations.

Travail à faire

À l'aide des ***annexes 1, 2, 3 et 4***

1. Déterminer, pour les opérations regroupées dans l'***annexe 4***, les enregistrements comptables qui restent à effectuer. **Justifier, sur la copie, les traitements comptables proposés.**

2. Présenter ces enregistrements comptables en utilisant le bordereau fourni en ***annexe B (à rendre avec la copie)***. Respecter l'ordre chronologique des opérations.

DOSSIER 2 – TRAVAUX D'INVENTAIRE

Au cours du mois de janvier 2003, le service comptable engage un certain nombre de travaux préparatoires à l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2002.

A ce titre, M. DUMAS vous demande de préparer les dossiers suivants :
- le traitement des immobilisations incorporelles et corporelles du siège social ;
- le rattachement de certaines charges au résultat ;
- les congés payés (contrôle d'une indemnité et dette provisionnée pour congés payés).

A. Les immobilisations incorporelles et corporelles du siège social

Vous avez collecté l'ensemble des informations nécessaires au traitement demandé des immobilisations :
-les documents et informations relatifs aux opérations de l'exercice ***(annexe 5)*** ;
-l'état des immobilisations incorporelles et corporelles détenues à la clôture de l'exercice ainsi que l'état des dotations aux amortissements correspondantes pour l'exercice 2002 ***(annexe 6)*** ;
-les procédures comptables de l'entreprise ***(annexe 7)*** ;
-un extrait de la documentation comptable et fiscale ***(annexe 8)***.

Travail à faire

À l'aide des ***annexes 5, 6, 7 et 8***

1. Contrôler l'enregistrement comptable de l'acquisition présentée en ***annexe 5*** et présenter, sur ***l'annexe C (à rendre avec la copie)***, le(s) enregistrement(s) comptable(s) correspondant aux corrections qui vous paraissent nécessaires. **Une justification précise et chiffrée du contrôle de l'enregistrement comptable doit obligatoirement figurer sur la copie**.
2. Procéder, sur ***l'annexe C (à rendre avec la copie)***, aux enregistrements comptables permettant de régulariser la cession mentionnée en ***annexe 5***.
3. Contrôler, pour les immobilisations (codées 0001, 0003, 0005 et 0007) figurant en ***annexe 6***, le calcul des dotations pour l'exercice. **Les calculs justificatifs doivent obligatoirement figurer sur la copie**.
4. Présenter, sur ***l'annexe C (à rendre avec la copie)***, **pour l'ensemble des immobilisations** figurant en ***annexe 6***, les enregistrements comptables nécessaires au 31 décembre 2002.

B. Le rattachement de certaines charges aux résultats

Parmi les charges comptabilisées pour l'exercice 2002, M. DUMAS a relevé les deux opérations suivantes :

- des procédés de fabrication nouveaux ont entraîné des dépenses pour un montant total de 82 494 €. Ces procédés ont été utilisés à partir du 1er octobre 2002.
- dans le cadre du développement de nouvelles activités engagées en novembre 2002, la société a supporté des frais d'acquisition relatifs à un terrain acquis au cours de l'exercice 2002 pour un montant de 8 000 €.

Après consultation des procédures comptables de l'entreprise ***(annexe 7)***, M. DUMAS a décidé :
- d'inscrire l'ensemble de ces charges à l'actif du bilan ;
- d'amortir les frais de recherche et développement sur 5 ans ;
- de répartir les frais d'acquisition des immobilisations sur 3 exercices comptables (2002 et les deux suivants).

Travail à faire

À l'aide de l'***annexe 7***

Présenter, sur ***l'annexe C (à rendre avec la copie)***, les enregistrements comptables nécessaires au 31 décembre 2002 pour les frais de recherche et développement et les frais d'acquisition des immobilisations.

C. Les congés payés

• M. DUMAS vous soumet le cas de Mme MACRI qui est salariée dans un des ateliers de la société. Elle conteste la façon dont a été calculée l'indemnité correspondant aux congés qu'elle a pris durant le mois de décembre.
Un extrait de son bulletin de salaire du mois de décembre ainsi que des informations sur ses droits aux congés payés vous sont fournis en ***annexe 9***.

• Par ailleurs, et conformément aux dispositions prévues par le Plan comptable général, la société M.J.M. calcule et comptabilise à la clôture de chaque exercice comptable une dette provisionnée pour congés payés.
La procédure de détermination du montant de la dette provisionnée est présentée en ***annexe 7*** et les éléments nécessaires à son calcul sont fournis en ***annexe 9***.

Travail à faire

À l'aide des *annexes 7, 8 et 9*

1. Vérifier le calcul de l'indemnité pour congés payés présente sur le bulletin de salaire de Mme MACRI. Présenter vos conclusions à M. DUMAS. **La réponse, présentée sur la copie, devra être précise et chiffrée.**
2. Calculer, sur la copie, le montant de la dette provisionnée pour congés à comptabiliser au 31 décembre 2002.
3. Présenter, sur ***l'annexe C (à rendre avec la copie)***, les enregistrements comptables nécessaires au 31 décembre 2002 pour cette dette provisionnée pour congés payés.

DOSSIER 3 – VÉRIFICATION DU RÉSULTAT FISCAL ET DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Courant février 2003, les travaux d'inventaire sont terminés, mais l'exercice comptable n'a pas encore été clôturé. Le service comptable a commencé la préparation de la liasse fiscale et du calcul de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2002.
A ce titre, M. DUMAS, responsable du service comptable, vous demande de contrôler certains éléments qui figurent sur la liasse fiscale provisoire.

Vous disposez :
- en ***annexe 10***, de l'imprimé fiscal 2058-A provisoire, tel qu'il a été édité par votre responsable à l'aide du logiciel de gestion des états fiscaux ;
- en ***annexe 11***, des informations complémentaires relatives à certains contrôles à effectuer ;
- en ***annexe 12***, du compte de résultat provisoire de l'exercice ;
- en ***annexe 13***, de la documentation nécessaire à votre travail.

Travail à faire

A -Vérification de l'imprimé fiscal 2058 A

Justifier, sur la fiche de contrôle présentée en ***annexe D (à rendre avec la copie)***, les retraitements effectués dans l'état 2058-A ***(annexe 10)***.

Remarque : Pour vous donner un exemple, M. DUMAS a complété la rubrique 1 de la fiche de contrôle (***annexe D***).

B – Vérification du montant de l'impôt sur les sociétés

Vérifier, par un calcul détaillé sur la copie, le montant de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2002.

ANNEXE 1 – Descriptif du traitement comptable de la chaîne des achats

Votre fonction

N° de Colonne				
1	*2*	*3*	*4*	*5*
Acteurs / **Opérations**	M. MARTINET Responsable du magasin	M. DUMAS Responsable comptabilité	**Comptable**	M. BLIN Directeur financier
1. Gestion des commandes				
a. Etablissement du bon de commande			X	
b. Validation de la commande		X		
c. Envoi du bon de commande			X	
2. Gestion des livraisons				
a. Contrôle réception	X			
b. Signature du bon de livraison	X			
c. Rapprochement Bon de livraison /Bon de commande			X	
d. Préparation du traitement des anomalies			X	
e. Traitement des anomalies		X		
3. Gestion de la facturation				
a. Contrôle Facture/Bon de commande/Bon réception			X	
b. Préparation des demandes d'avoir (si nécessaire)			X	
c. Validation des demandes d'avoir		X		
d. Tampon de validation de la facture (doit)		X		
e. Comptabilisation de la facture (doit ou avoir)			X	
f. Tampon de comptabilisation de la facture			X	
4. Gestion des règlements				
a. Tampon de bon à payer		X		
b. Visa sur le bon à payer				X
c. Préparation du moyen de règlement			X	
d. Signature du règlement				X
e. Comptabilisation du règlement			X	
f. Tampon de comptabilisation du règlement			X	
g. Envoi du règlement			X	
5. Archivage du dossier			X	

Légende

- Les **tâches** sont présentées dans l'ordre de leur enchaînement dans la colonne 1.
- Les **acteurs** sont identifiés dans les colonnes 2 à 5.
- Les tâches attribuées à chaque acteur sont repérées par une croix dans sa colonne correspondante. Par exemple, le **comptable** (colonne 4) est responsable des tâches suivantes : **1a, 1c, 2c, 2d, 3a, 3b, 3e, 3f, 4c, 4e, 4f, 4g , 5**.

Règles de gestion

- Tout bon de commande doit être validé et visé par le responsable de la comptabilité.
- Tout bon de livraison doit être visé, validé et annoté par le responsable du magasin. Ce dernier contrôle que les matières livrées sont conformes au bon de livraison. Il doit également signaler toute détérioration de la qualité des matières livrées de même que tout écart entre la livraison et le bon de livraison. Il n'est pas chargé de la vérification de la conformité entre la livraison et le bon de commande correspondant.
- Toute facture doit être contrôlée par le comptable et validée par le responsable de la comptabilité avant d'être comptabilisée.
- Les factures présentant une anomalie sont mises en attente et ne sont comptabilisées qu'après régularisation.
- Les demandes d'avoir sont obligatoirement validées par le responsable de la comptabilité.
- Le responsable de la comptabilité émet le bon à payer des factures.
- Le directeur financier signe les règlements émis au bénéfice des fournisseurs.

ANNEXE 2 – Documents relatifs aux achats de matières premières de novembre 2002 (4 opérations)

Documents reçus pour l'opération annotés en fonction des traitements réalisés

OPÉRATION 1

S.A. M.J.M — *Bon de commande n° 654*

08/11/2002 — **Ets Dujardin**

Réf.	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant
A17	Anneaux de levage	10	124,24	1 242,40
C29	Carcasses 496*496	2	1 630,30	3 260,60
			Total HT	**4 503,00**

Accord pour commande — *Visa Responsable Comptabilité :* Dumas

Duplicata pour comptabilité

Ets Dujardin — *Bon de livraison n° 158*

13/11/2002 — **S.A. M.J.M**

Réf.	Désignation	Qté	Observations
A17	Anneaux de levage	10	*Quantité et état conformes*
C29	Carcasses 496*496	2	*Quantité et état conformes*

Livraison conforme au bon de livraison — *Visa Responsable du magasin :* Martinet

Duplicata pour comptabilité

Ets Dujardin — *Facture n° 11/158*

15/11/2002 — **S.A. M.J.M**

Réf.	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant
A17	Anneaux de levage	10	124,24	1 242,40
C29	Carcasses 496*496	2	1 630,30	3 260,60
	Frais de transport			120,00
	Total HT			4 623,00
	TVA à 19,60%			906,11
			Net à payer	**5 529,11**

Validation Facture — Dumas

Selon accords, en votre aimable règlement sous huit jours

OPÉRATION 2

S.A. M.J.M — *Bon de commande n° 661*

14/11/2002 — **Ets Dujardin**

Réf.	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant
B12	Ouvertures moules	18	412,32	7 421,76
H24	Ejecteurs tub. 10*250	16	124,15	1 986,40
			Total HT	**9 408,16**

Accord pour commande. Remise 5% accordée par le fournisseur — *Visa Responsable Comptabilité :* Dumas

Duplicata pour comptabilité

Ets Dujardin — *Bon de livraison n° 172*

16/11/2002 — **S.A. M.J.M**

Réf.	Désignation	Qté	Observations
B12	Ouvertures moules	18	*Quantité et état conformes*
H24	Ejecteurs tub. 10*250	16	*Quantité et état conformes*

Livraison conforme au bon de livraison — *Visa Responsable du magasin :* Martinet

Duplicata pour comptabilité

Ets Dujardin — *Facture n° 11/172*

18/11/2002 — **S.A. M.J.M**

Réf.	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant
B12	Ouvertures moules	18	412,32	7 421,76
H24	Ejecteurs tub. 10*250	16	124,15	1 986,40
	Frais de transport			120,00
	Total HT			9 528,16
	TVA à 19,60%			1 867,52
			Net à payer	**11 395,68**

Selon accords, en votre aimable règlement sous huit jours

ANNEXE 2 (Suite) – Documents relatifs aux achats de matières premières de novembre 2002 (4 opérations)

OPÉRATION 3

S.A. M.J.M — *Bon de commande n° 678*

18/11/2002 — **Ets Dujardin**

Réf.	*Désignation*	*Qté*	*P.U.H.T.*	*Montant*
F32	Vis épaulées inox	200	19,32	3 864,00
B44	Ressorts 32*305	200	21,47	4 294,00
			Total HT	**8 158,00**

Accord pour commande.
Visa Responsable Comptabilité : *Dumas*

Duplicata pour comptabilité

Ets Dujardin — *Bon de livraison n° 183*

20/11/2002 — **S.A. M.J.M**

Réf.	*Désignation*	*Qté*	*Observations*
F32	Vis épaulées inox	100	***Quantité et état conformes***
B44	Ressorts 32*305	200	***Quantité et état conformes***

Livraison conforme au bon de livraison.
Visa Responsable du magasin : *Martinet*

Duplicata pour comptabilité

Ets Dujardin — *Facture n° 11/183*

24/11/2002 — **S.A. M.J.M**

Réf.	*Désignation*	*Qté*	*P.U.H.T.*	*Montant*
F32	Vis épaulées inox	200	19,32	3 864,00
B44	Ressorts 32*305	200	21,47	4 294,00
	Frais de transport			120,00
	Total HT			8 278,00
	TVA à 19,60%			1 622,49
			Net à payer	**9 900,49**

Selon nos accords, en votre aimable règlement sous huit jours

OPÉRATION 4

Ets Dujardin — *Facture n° 11/193*

25/11/2002 — **S.A. M.J.M**

Réf.	*Désignation*	*Qté*	*P.U.H.T.*	*Montant*
S19	Résistances chauff.	10	154,41	1 544,10
P01	Buses d'injection	5	220,00	1 100,00
F12	Equerres 50 x 200	8	139,39	1 115,12
	Frais de transport			120,00
	Total HT			3 879,22
	TVA à 19,60%			760,33
			Net à payer	**4 639,55**

Compta AC pièce 127

Validation facture.
Visa Responsable Comptabilité : *Dumas*

Bon à payer
Visa directeur financier *Blin*

ANNEXE 3 – Accords commerciaux passés avec les Etablissements Dujardin

Accords commerciaux passés avec les Etablissements Dujardin

- Livraison sous 8 jours. En cas de retard, rabais de 10% du montant hors taxes. Les frais de transport sont facturés au tarif forfaitaire hors taxes de 120 € par livraison.
- Reprise systématique de toutes les matières jugées non conformes par l'atelier de M.J.M.
- Possibilité de remise exceptionnelle accordée par le responsable commercial des Etablissements Dujardin. À rappeler sur le bon de commande.
- Règlement comptant par chèque sous huit jours. Possibilité de délai de paiement auprès du directeur financier des Établissements Dujardin.

ANNEXE 4 – Avancement des opérations engagées (décembre 2002)

Ets Dujardin — *Facture n° 11/158*

15/11/2002 — **S.A.M.J.M**

Réf.	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant
A17	Anneaux de levage	10	124,24	1 242,40
C29	Carcasses 496*496	5	652,12	3 260,60
	Frais de transport			120,00
	Total HT			4 623,00
	TVA à 19,60%			906,11
			Net à payer	**5 529,11**

Compta AC pièce 130

Validation Facture — *Dumas*

Bon à payer

Visa directeur financier — *Blé*

Selon accords, en votre aimable règlement sous huit jours

Crédit Lyonnais

CHÈQUE 369874569

DATE : **01/12/2002**

ORDRE : Ets Dujardin

OBJET : Facture 11/158

MONTANT : 5 529,11

Ets Dujardin — *Avoir n° AV172*

05/12/2002 — **S.A. M.J.M**

Réf.	Désignation	Qté	P.U.H.T.	Montant
	Votre remise omise sur Facture n° 11/172			
	9 528,16 x 5%			476,41
	TVA à 19,6%			93,38
	Net à votre crédit			**569,79**

Validation Facture — *Dumas*

M. DUMAS, à la réception de l'avoir, a validé la facture correspondante (voir ***annexe 2***).

Ets Dujardin — ***Bon de livraison n° 183/2***

06/12/2002 — **S.A. M.J.M**

Réf.	Désignation	Qté	Observations
F32	Vis épaulées inox	100	*Quantité et état conforme*

Livraison conforme au bon de livraison

Visa Responsable du magasin : — *Martinet*

Duplicata pour comptabilité

Au vu de ce bon, M. DUMAS à validé la facture 11/183 émise par les Ets Dujardin le 24/11/2002 (voir ***annexe 2***).

ANNEXE 5 : Documents et informations relatifs aux opérations de l'exercice

• Acquisition d'un véhicule de tourisme

La facture suivante a été établie :

Mercedes S.A. *10 rue Emile Zola* *59000 Lille* Facture n° 564		1er avril 2002 *S.A. MJM* *20 rue de la République* *59000 Lille*
Désignation	*Qté*	*Montant*
Mercedes 240 XL	1	23 880,00
Frais d'immatriculation	1	120,00
Option peinture métallisée	1	1 000,00
Total hors taxes		25 000,00
TVA à 19,60%		4 900,00
Prix total T.T.C.		29 900,00
Carburant		100,00
Montant total T.T.C.		30 000,00
Votre acompte		5 000,00
	Net à payer	**25 000,00**
En votre aimable règlement sous huit jours		

Ce véhicule a été mis en service le jour de son acquisition. Il remplace le véhicule de tourisme précédemment utilisé par M. Michel dont les éléments de la cession sont précisés ci-dessous.
L'acompte, payé par chèque bancaire le 15 mars 2002, a correctement été inscrit au débit du compte « *238 Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles* ».

La facture ci-dessus a été comptabilisée comme suit dans un journal d'opérations diverses :

Date	*Comptes*		*Libellé*	*Débit*	*Crédit*
010402	218200	Matériel de transport	Facture Mercedes S.A.	29 900,00	
010402	606100	Achats non stockés de matières et fournitures	Facture Mercedes S.A.	100,00	
010402	404000	Fournisseurs d'immobilisations	Facture Mercedes S.A.		30 000,00

• Cession d'un véhicule de tourisme

La Safrane acquise le 1er novembre 1996 a fait l'objet d'une cession à un particulier au prix de 4 000 €. La cession, intervenue le 5 avril 2002, n'a pas été régularisée dans la comptabilité de l'entreprise. Seul le règlement a été comptabilisé au crédit du compte « *471000 Compte d'attente* ».

ANNEXE 6 – États des immobilisations et des dotations aux amortissements à la clôture de l'exercice

SA M.J.M. **État des immobilisations au 31/12/2002** Exercice du 01/01/2002 au 31/12/2002

Immobilisations Siège Date tirage : 15/01/2003 Page : 1

Code	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition
0001	Bâtiment Siège	01/10/1995	200 000,00
0002	Matériels de bureau divers	01/10/1995	12 400,00
0003	Mobiliers divers	01/10/1995	8 020,00
0004	Safrane M. Michel	01/11/1996	18 450,00
0005	Ensemble informatique	01/05/1998 (1)	45 750,00
0006	Progiciel gestion intégrée	01/05/1998	28 200,00
0007	Mercedes M. Michel	01/04/2002 (2)	29 900,00

(1) On admettra que la période du 01/05/1998 au 31/12/1998 est composée de 240 jours. Ce bien a été mis en service le jour de son acquisition.

(2) On admettra que la période du 01/04/2002 au 31/12/2002 est composée de 270 jours. Ce bien a été mis en service le jour de son acquisition.

SA M.J.M. **État des dotations aux amortissements pour l'exercice clos le 31/12/2002** Exercice du 01/01/2002 au 31/12/2002

Immobilisations Siège Date tirage : 15/01/2003 Page : 1

Code	Désignation	Amortissements fiscaux	Amortissements économiques	Amort. dérogatoires	
				Dotations	Reprises
0001	Bâtiment Siège		8 000,00		
0002	Matériels de bureau divers		1 240,00		
0003	Mobiliers divers		802,00		
0004	Safrane M. Michel		0,00		
0005	Ensemble informatique	0,00	3 812,50		3 812,50
0006	Progiciel gestion intégrée	0,00	0,00		
0007	Mercedes M. Michel		4 485,00		

Remarque :

L'état des amortissements ci-dessus présente le détail des dotations et reprises calculées par le logiciel pour l'exercice qui se clôture le 31 décembre 2002. Il ne s'agit pas de l'état des amortissements cumulés à la clôture de ce même exercice.

ANNEXE 7 : Procédures comptables de l'entreprise

• Les modalités d'amortissement des immobilisations

	Amortissement économique		Amortissement fiscal		Observations
	Méthode	Durée	Méthode	Durée	
Logiciels	Linéaire	3 ans	Exceptionnel	12 mois	Logiciel acquis. Sur le plan fiscal, la société M.J.M applique la possibilité d'amortir ses logiciels sur 12 mois.
Constructions	Linéaire	25 ans			
Matériel de transport	Linéaire	5 ans			
Matériel de bureau	Linéaire	10 ans			
Matériel informatique	Linéaire	4 ans	Dégressif	4 ans	La société estime que l'amortissement linéaire est économiquement justifié mais souhaite bénéficier fiscalement de l'amortissement dégressif.
Mobilier	Linéaire	10 ans			

• Le traitement comptable des frais de recherche et développement

S'ils remplissent les conditions définies par le Plan comptable général, et, sous réserve de leur bonne évaluation, les frais de recherche et développement engagés par l'entreprise feront systématiquement l'objet d'une inscription dans les immobilisations incorporelles et seront amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans à compter de leur date de première utilisation (prorata temporis).

• Le traitement comptable des frais d'acquisition des immobilisations

Les frais d'acquisition des immobilisations feront l'objet d'une répartition sur 3 exercices sans prorata temporis.

Note : Sur le plan fiscal, la loi autorise expressément l'étalement des frais d'acquisition d'immobilisations. Ces frais sont donc déductibles au cours de l'exercice de leur inscription dans les charges de l'entreprise concernée. Il n'y a donc pas lieu d'effectuer un retraitement dans le cadre du calcul du résultat fiscal.

• La dette provisionnée pour congés à payer

La SA M.J.M utilise la méthode du calcul approximatif à l'aide de la formule suivante :

Dette provisionnée = Masse salariale brute globale du mois de clôture x 7 x 1/10ème

Les charges sociales représentent 43% des salaires bruts ; les charges fiscales représentent 2,45% des salaires bruts.

ANNEXE 8 : Extrait de la documentation comptable, fiscale et sociale

• Les coefficients d'amortissement dégressif

Durées d'amortissement	Biens acquis ou fabriqués	
	Jusqu'au 31/12/2000	A compter du 01/01/2001
3 ou 4 ans	1,5	1,25
5 ou 6 ans	2	1,75
Supérieure à 6 ans	2,5	2,25

• L'amortissement exceptionnel sur 12 mois

Les entreprises qui acquièrent un logiciel peuvent procéder à l'amortissement intégral de celui-ci sur 12 mois, réparti « prorata temporis » sur l'exercice d'acquisition et sur l'exercice suivant. Par exemple, un logiciel acquis le 20 mai 2002 par une entreprise dont l'exercice coïncide avec l'année civile peut être amorti à hauteur de 8/12 sur l'exercice 2002 et de 4/12 sur l'exercice 2003 (...). (D'après un extrait du Mémento fiscal F. LEFEBVRE 2002 n° 921)

• La rémunération des congés payés

Lorsqu'un salarié prend des congés payés, l'employeur doit le rémunérer. Il doit utiliser une des deux méthodes suivantes :

a) Maintien du salaire	L'employeur maintient le salaire comme si le salarié n'avait pas été absent.
b) Règle du 1/10ème du salaire	L'employeur verse l'indemnité correspondant à 1/10ème du salaire brut cumulé pendant la période de référence.

La solution retenue doit être celle qui est la plus favorable au salarié, c'est-à-dire celle qui maximise la rémunération du salarié sur l'ensemble de la période.

• La dette provisionnée pour congés à payer

Les comptes d'un exercice doivent comporter le montant des indemnités de congés payés acquises par l'ensemble des salariés ainsi que les charges sociales et fiscales correspondantes.

ANNEXE 9 : Extrait des données relatives aux charges salariales

• Pour le mois de décembre 2002, le bulletin de salaire de Mme Macri se présente comme suit (extrait) :

SA MJM
20 rue de la République
59000 Lille
URSSAF MJM 7109202600738

Période du 01/12/02 au 31/12/02
Paiement le 31/12/02 par Virement bancaire

Mme Macri
7 rue A. Debove
59990 Preseau
N° Séc. Sociale 2640443157005 70

Coefficient	275
Emploi	Mouliste
Catégorie	Employés
Département	Atelier 4
Niveau	21
Horaire	151,667
Salaire brut	1 815,00

Droits aux Congés payés			
Droits 2001-2002		Droits 2002-2003	
Acquis	5,00	Acquis	17,50
Pris	5,00	Pris	0,00
Restant	0,00	Restant	17,50

	Nombre	Taux	Montant
Salaire de base	151,67	11,967	1 815,00
Absence pour congés payés	5,00	69,807	- 349,04
Indemnité pour congés payés			+ 349,04
Salaire brut			**1 815,00**

L'horaire de travail est réparti sur 5 jours ouvrés pour 6 jours ouvrables. Le mois de décembre comporte 26 jours ouvrables. Mme Macri, entrée dans l'entreprise le 1er avril 2002, a acquis 5 jours (ouvrables) de congés payés au titre de la période 2001-2002 et 17,5 jours (ouvrables) de congés payés au titre de la période 2002-2003.
Du 1er avril au 31 mai, elle a perçu une rémunération cumulée qui s'élève à 3 630 € et de 10 890 € du 1er juin 2002 au 30 novembre 2002.
En décembre 2002, elle a pris 5 jours de congés sur ses droits acquis au titre de la période 2001-2002 (on négligera les majorations légales en cas de fractionnement des congés).

• La masse salariale brute du mois de décembre 2002 s'est élevée à 152 200 €.

ANNEXE 10 –Détermination du résultat fiscal (imprimé fiscal 2058-A provisoire)

cerfa N° 10951 * 03 — Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

D.G.I N° 2058-A (2002) 1

Désignation de l'entreprise : M.J.M

Exercice N, clos le : 31/12/2002

I. RÉINTÉGRATIONS	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	155 987
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) : de l'exploitant ou des associés	WB	
	de son conjoint [ ] moins part déductible* [ ] à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	1 740
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*	WF	
	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 260
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*	WI	
	Amendes et pénalités (nature : Pénalités pour insuffisance de déclaration de TVA)	WJ	5 890
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (entreprises à l'IS)*	WK	87 177
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*	WL	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* : — Plus-values nettes à court terme	WN	
	— Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.) SU 2 100 Zones d'entreprises* (activité exercée) SW)	WQ	63 557
	TOTAL I	WR	316 611
II. DÉDUCTIONS	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*	WV	10 000
	— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	2 000
	— imputées sur les déficits antérieurs WX — imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY	XB	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations 438)	XA	5 402
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer*.	ZY	
	Majoration d'amortissement*	XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (entreprises nouvelles* (art. 44 sexies et quater A, 44 octies) SX — Zones d'entreprises* (activité exercée) (art. 208 quinquies) SY	XF	
	zone franche Corse (art. 44 decies) OT — zone franche urbaine (art. 44 octies) OV — entreprises en difficulté (art. 44 septies) XC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)	XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit* (entreprises à l'IS) ZI)	XG	47 500
III. RÉSULTAT FISCAL	TOTAL II	XH	64 902
	Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : bénéfice (I moins II)	XI	251 709
	déficit (II moins I)	XJ	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)	ZL	
	Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S)*	XK	
	Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)	XL	
	Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)	XM	
	RESULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	251 709
		XO	

ANNEXE 11 –Informations complémentaires sur les vérifications fiscales à effectuer

• Jetons de présence

Une somme de 43 500 € a été attribuée aux 5 membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2002.

• Intérêts du compte courant du Président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration a laissé sur son compte courant depuis le 30 avril 2002 une somme de 90 000 € qui a été rémunérée au taux de 8 %.

• Dotations aux amortissements d'un véhicule de tourisme

Une annuité d'amortissement a été comptabilisée concernant le nouveau véhicule de tourisme qu'utilise le président du conseil d'administration. Il s'agit d'une Mercedes d'une valeur de 25 000 € hors taxes (TVA à 19,6 %). Ce véhicule a été acquis le 1er avril 2002 et il est amortissable sur 5 ans.

• Participation des salariés aux résultats

L'entreprise a conclu depuis 1990 un accord dérogatoire avec son personnel ayant pour effet d'attribuer aux salariés une participation effective égale à la participation calculée selon la formule légale majorée de 20%. Elle est de ce fait autorisée à doter en franchise fiscale une provision pour investissement égale à 50% du supplément de participation qui résulte de la clause dérogatoire.

La participation de l'année 2001 a été portée en réserve spéciale de participation au cours de l'exercice 2002.

Dans les produits exceptionnels de l'exercice figure la reprise de la provision pour investissement de l'année 1997 et dans les charges exceptionnelles, la dotation de l'année à la provision pour investissement.

L'entreprise a toujours respecté les conditions relatives à l'investissement pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux relatifs à la provision pour investissement.

• Produits du portefeuille titre

• Les « produits financiers des participations » concernent uniquement une participation de 15 % dans le capital de la S.A PLASTIMMO (société au capital de 100 000 €, divisé en actions de 10 € de valeur nominale). Les titres ont tous été acquis en 1995. La société a opté pour le régime de faveur des dividendes de filiales

• Les « autres intérêts et produits assimilés » comportent également des revenus de valeurs mobilières de placement pour un montant reçu de 18 000 € (hors avoir fiscal) et 2 394 € d'escomptes obtenus. Les revenus des valeurs mobilières de placement correspondent à des dividendes reçus de diverses sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés.

• Plus ou moins-values de cessions

Au cours de l'exercice, la société a cédé :

• Une partie de sa participation dans la S.A PLASTIMMO : 500 titres ont ainsi été cédés au prix unitaire de 50 €. Ces titres avaient été achetés en 1995 au prix unitaire de 26 €.

• Un matériel industriel acquis en 1998. Valeur nette comptable du matériel au jour de la cession : 46 000 €. Prix de vente H.T : 50 251 €.

• Un véhicule de tourisme Safrane acquis en 1996 et complètement amorti depuis 2001. Prix de cession : 4 000 €.

ANNEXE 12 - Compte de résultat de l'exercice - 1ère partie (document provisoire)

cerfa 3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

D.G.I N° 2052 (2002)

Désignation de l'entreprise : M.J.M.

			Exercice N						Exercice (N - 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	56 300	FB		FC	56 300		24 200
	Production vendue* biens	FD	3 895 210	FE	345 050	FF	4 240 260		4 125 600
	Production vendue* services	FC	64 350	FH		FI	64 350		42 560
	Chiffre d'affaires net*	FJ	**4 015 860**	FK	**345 050**	FL	**4 360 910**		**4 192 360**
	Production stockée *					FM	-15 650		2 890
	Production immobilisée*					FN	82 494		6 450
	Subventions d'exploitation					FO	1 200		5 600
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	16 450		18 675
	Autres produits (1) (11)					FQ	85 460		75 480
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**4 530 864**		**4 301 455**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	45 650		29 845
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-1 560		-2 640
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	356 425		342 300
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	12 640		1 850
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	646 500		589 200
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	185 640		165 963
	Salaires et traitements*					FY	1 826 330		1 785 300
	Charges sociales (10)					FZ	767 065		749 826
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux amortissements*					GA	185 670		195 654
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur immobilisations : dotations aux provisions*					GB	0		0
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	12 643		8 560
	DOTATIONS D'EXPLOITATION Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	11 500		8 640
	Autres charges (12)					GE	188 234		175 354
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**4 236 757**		**4 049 852**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	**294 127**		**251 603**
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée. (III)					GH	0		0
	Perte supportée ou bénéfice transféré. (IV)					GI	0		0
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	5 840		3 860
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	2 500		8 900
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	20 394		26 450
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	4 685		5 853
	Différences positives de change					GN	3 680		2 560
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	526		1 895
	Total des produits financiers (V)					GP	**37 625**		**49 518**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	9 000		15 690
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	48 640		65 489
	Différences négatives de change					GS	560		250
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	850		632
	Total des charges financières (VI)					GU	**59 050**		**82 061**
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**-21 425**		**-32 543**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**272 702**		**219 060**

cerfa 4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I N° 2053 (2002)

Désignation de l'entreprise : M.J.M

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 400	6 260
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	83 251	69 800
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	14 900	5 600
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**103 551**	**81 660**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	5 890	6 981
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	59 000	39 560
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	31 980	32 600
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	**96 870**	**79 141**
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**6 681**	**2 519**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	36 219	45 000
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	87 177	85 550
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**4 672 040**	**4 432 633**
TOTAL DES CHARGES (II + IV+ VI + VIII + IX + X)		HM	**4 516 053**	**4 341 604**
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	**155 987**	**91 029**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1M		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	8 000	6 400
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevet, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevet, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		Obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle):

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dégrèvement d'impôt relatif à la taxe professionnelle		5 400
Produits des cessions d'éléments d'actif (775)		79 251
Quote-part de subventions virée au compte de résultat de l'exercice (777)		4 000
Reprises de provision pour investissement de 1997		2 500
Reprises d'amortissements dérogatoires		12 400
Pénalités pour insuffisance de déclaration de TVA	5 890	
V.C.E.A.C (675)	59 000	
Dotations aux amortissements dérogatoires	28 230	
Dotation à la provision pour investissement de l'année 2002	3 750	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

Exercice N	
Charges antérieures	Produits antérieurs

ANNEXE 13 - Extraits de la documentation interne

I. Extraits de la documentation fiscale et sociale

• Intérêts des comptes courants des associés :

« Le taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants des associés est égal à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour des prêts à taux variable d'une durée initiale supérieure à deux ans.
Lorsque l'ensemble des sommes mises à la disposition de la société par ses associés ou actionnaires dirigeants ou majoritaires excède **une fois et demie** le montant du capital social, les intérêts qui correspondent à l'excédent ne sont pas déductibles fiscalement»

(Extraits du mémento fiscal F. LEFEBVRE 2002 . n° 789 et n° 790)

• Jetons de présence :

« La déduction fiscale des jetons de présence, ordinaires ou spéciaux, alloués au titre d'un exercice est limitée à 5% de la somme obtenue en multipliant par le nombre d'administrateurs (ou de membre du conseil de surveillance) la rémunération moyenne déductible attribuée au cours de l'exercice aux dix ou cinq salariés les mieux rétribués, selon que l'effectif de l' entreprise excède ou non deux cents salariés. Si la société emploie moins de cinq personnes, voire aucun personnel, la déduction est limitée à 457 € par membre du conseil d'administration ou de surveillance. »

(Extrait du mémento fiscal F. LEFEBVRE 2002. n° 2021)

• Régime des dividendes de filiales :

« Lorsque l'option pour le régime de faveur des dividendes de filiales est exercée, les **produits** des actions ou parts d'intérêts **de la filiale** perçus au cours de l'exercice par la société mère sont, pour l'établissement de l'impôt sur les sociétés dû par cette dernière, retranchés du bénéfice net total de la société mère défalcation faite d'une quote-part de frais et charges. Cette **quote-part de frais et charges** est fixée forfaitairement à 5% du produit total des participations, crédit d'impôt compris. Ces crédits d'impôt s'entendent, pour les dividendes de filiales françaises, de l'avoir fiscal correspondant calculé au taux de 50%. »

(Extrait du mémento fiscal F. LEFEBVRE 2002. n° 3678)

• Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme :

« La déductibilité fiscale de l'amortissement des voitures particulières est limitée à la fraction de leur prix d'acquisition qui n'excède pas 18 300 € pour les véhicules mis en circulation à compter du 1er novembre 1996. »

(Extrait du mémento fiscal F. LEFEBVRE 2002. n° 830)

II. Autres informations

• La société M.J.M emploie 55 personnes. Son capital est de 45 000 €.

• La société M.J.M ne peut bénéficier du régime applicable aux P.M.E en matière d'impôt sur les bénéfices car son capital n'est pas exclusivement détenu pour au moins 75% de son montant par des personnes physiques. Elle relève donc de l'impôt sur les bénéfices au taux normal de 33,1/3 % et de la contribution additionnelle de 3 %. Elle impute, le cas échéant, ses avoirs fiscaux sur l'impôt dû selon la méthode administrative. Pour les dividendes versés au cours de l'année 2003, le taux de l'avoir fiscal applicable est de 10 %.

• Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rétribuées de l'entreprise s'y trouve inclus pour 586 200 € (dont 365 240 € correspondant aux rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées).
• La moyenne des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises sera supposé égal à 6% pour l'année 2002.

• Une moins value nette à long terme de 2 000 € dégagée au titre des exercices antérieurs reste à imputer.

N° Anonymat :

ANNEXE A (à rendre avec la copie) – Mise en œuvre de l'organisation comptable des achats de matières premières

Opérations	Traitements déjà opérés	Par quel(s) acteur(s) ?	Anomalie(s) ou problème(s) éventuel(s)	Tâche suivante à réaliser par le comptable
1	Totalité Gestion des commandes	Responsable comptabilité Comptable	Néant.	Comptabiliser la facture.
	Totalité Gestion des livraisons	Responsable du magasin Comptable	Néant.	
	Contrôle facturation	Comptable	Néant.	
	Validation de la facture	Responsable comptabilité	Néant.	
2				
3				
4				

Remarque : L'opération 1 a déjà été traitée par le responsable de la comptabilité qui vous fournit ainsi un exemple.

N° Anonymat :

ANNEXE B (à rendre avec la copie) – Bordereau d'enregistrement comptable (Dossier 1)

Date	*Comptes*			*Libellé*	*Débit*	*Crédit*	*Code Journal*
	Général	*Auxiliaire*	*Intitulé*				

N° Anonymat :

ANNEXE C (à rendre avec la copie) – Bordereau d'enregistrement comptable (Dossier 2)

Date	*Comptes*		*Libellé*	*Débit*	*Crédit*	*Code Journal*
	Général	*Intitulé*				

N° Anonymat :

ANNEXE D (à rendre avec la copie) – Fiche de contrôle du résultat fiscal

Réf. 2058-A	Montant à justifier	Détails de la rubrique – Calculs et justifications
WA	155 987	Bénéfice comptable de l'exercice : Le résultat comptable, base de la détermination du résultat fiscal, est conforme au montant qui figure dans le compte de résultat en rubrique HN, soit 155 987 €.
WE	1 740	(1)
WG	2 260	
WJ	5 890	
WK	87 177	
WQ	63 557	**Intérêts des comptes courants (1) :** **Participation :** **Jetons de présence (1) :**
WV et WW	10 000 et 2 000	
XA	5 402	(1)
XG	47 500	**Participation :** **Provision pour investissement :**

(1) - Ces montants devront être également justifiés par le calcul.